

---

---

**Plastiques — Détermination du  
comportement au feu au moyen de  
l'indice d'oxygène —**

**Partie 2:  
Essai à la température ambiante**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**AMENDEMENT 1**  
**(standards.iteh.ai)**

*Plastics — Determination of burning behaviour by oxygen index —*

*Part 2: Ambient-temperature test*  
<https://standards.iteh.ai/en/standards/ISO-4589-2-1996/Amd-1-2005>  
3327fadea7afiso-4589-2-1996-amd-1-2005

**AMENDMENT 1**



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4589-2:1996/Amd 1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005>

© ISO 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 4589-2:1996 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 61, *Plastiques*, sous-comité SC 4, *Comportement au feu*.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4589-2:1996/Amd 1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005>

# Plastiques — Détermination du comportement au feu au moyen de l'indice d'oxygène —

## Partie 2: Essai à la température ambiante

### AMENDEMENT 1

*Page 1, Article 1, Note 2*

Remplacer la référence à l'ISO 3582:1978 par «ISO 3582:2000, *Matières alvéolaires polymères souples — Méthode de laboratoire pour la détermination des caractéristiques de combustion de petites éprouvettes soumises, en position horizontale, à une petite flamme*».

*Page 2, Article 2*

Mettre à jour les références normatives comme suit:

remplacer l'ISO 293:1986 par l'ISO 293:2004;

remplacer l'ISO 294:1995 par l'ISO 294 (toutes les parties);

remplacer l'ISO 295:1991 par l'ISO 295:2004;

remplacer l'ISO 3167:1993 par l'ISO 3167:2002.

*Page 2, paragraphe 5.1*

Remplacer le deuxième alinéa par le suivant:

«La cheminée doit, de préférence, avoir une hauteur minimale de 500 mm ± 50 mm et un diamètre intérieur compris entre 75 mm et 100 mm.»

*Page 3, Figure 1*

Corriger les dimensions de la cheminée (angle supérieur gauche de la figure) de manière à lire: «Cheminée (hauteur 500 mm ± 50 mm, diamètre intérieur compris entre 75 mm et 100 mm)».

*Page 4, Paragraphe 5.4, Note 5, élément a) de la liste*

Ajouter «ou un dispositif équivalent» après «un analyseur paramagnétique d'oxygène».

*Page 14, paragraphe 9.4*

Déplacer le paragraphe 9.4 existant sous une nouvelle Annexe E (voir ci-après), et insérer à sa place le texte suivant:

## «9.4 Fidélité des résultats

9.4.1 Une étude interlaboratoire a été menée en 1999 par l'ISO et l'ASTM, en utilisant l'ISO 4589-2:1996 et l'ASTM D 2863-97 comme protocoles pour les critères d'essai. Les données de fidélité ont été déterminées à partir d'essais interlaboratoires effectués dans douze laboratoires, sur huit polymères, avec deux répétitions sur chaque polymère. Les résultats ont été analysés conformément à l'ISO 5725-2, et sont récapitulés dans le Tableau 5.

Tableau 5 — Données de fidélité

Matériau	Éprouvette type	Mode opératoire	Indice d'oxygène (OI) %		
			Moyenne	Répétabilité	Reproductibilité
PMMA-1	III	A	17,7	0,09	0,14
PMMA-2	III	A	17,8	0,35	0,35
PVC, plastifié	III	A	38,4	4,44	6,16
ABS, FR	I	A	26,8	3,33	3,33
PF, thermodurci	I	A	49,7	5,45	5,66
PS, mousse	II	A	20,9	0,91	1,30
PC, feuille	V	B	26,1	2,37	3,11
PET, film	VI	A	21,9	1,74	2,87

9.4.2 La **répétabilité**, dans le cadre d'un fonctionnement normal et correct de la méthode, est la différence entre deux moyennes, déterminées à partir de deux éprouvettes, avec un même matériau d'essai et un même appareillage, par un même analyste, dans un court laps de temps. Il convient que les valeurs de répétabilité ne soient pas supérieures à celles du Tableau 5.

9.4.3 La **reproductibilité**, dans le cadre d'un fonctionnement normal et correct de la méthode, est la différence entre deux moyennes indépendantes, déterminées à partir de deux éprouvettes, par des opérateurs de différents laboratoires, sur un même matériau d'essai. Il convient que les valeurs de reproductibilité ne soient pas supérieures à celles du Tableau 5.

9.4.4 Deux moyennes (déterminées à partir de deux éprouvettes) doivent être considérées comme suspectes et non équivalentes si elles diffèrent d'un montant supérieur à la répétabilité et à la reproductibilité indiquées au Tableau 5. Toute décision liée aux paragraphes 9.4.2 ou 9.4.3 aurait une probabilité d'environ 95 % (0,95) d'être correcte.

NOTE 25 Les définitions de «répétabilité» et de «reproductibilité», données en 9.4.2 et 9.4.3, ont pour seul objet de fournir un moyen d'estimer la fidélité approximative de cette méthode d'essai. Il convient de ne pas appliquer les résultats d'essai ni la fidélité du Tableau 5 à l'acceptation ou au rejet de matériaux, car ces données ne s'appliquent qu'aux matériaux soumis à l'essai lors de l'étude interlaboratoire et ne sont probablement pas rigoureusement représentatives d'autres lots, formulations, conditions, matériaux ou laboratoires. Il convient que les utilisateurs de cette méthode d'essai appliquent les principes de l'ISO 4589-2 pour générer les données spécifiques à leurs matériaux et à leur laboratoire (ou entre laboratoires spécifiques). Les principes donnés en 9.4.2 à 9.4.4 seraient alors valables pour ces données.»

Créer une nouvelle Annexe informative, l'Annexe E, intitulée «Données de fidélité obtenues lors d'un essai interlaboratoire effectué en 1978-80». Insérer l'ancien paragraphe 9.4 sous cette annexe, en renumérotant le Tableau 5 comme Tableau E.1 et la Note 25 comme Note 28.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4589-2:1996/Amd 1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4589-2:1996/Amd 1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6b95dea7-ad03-4ffb-b6cc-3327fadea7af/iso-4589-2-1996-amd-1-2005>

---

---

**ICS 13.220.40; 83.080.01**

Prix basé sur 2 pages